

SÉANCE ORDINAIRE DU 2 OCTOBRE 2023

Le conseil de la municipalité de Saint-Ferdinand siège en séance ordinaire ce 2 octobre 2023 à 19 heures à la salle du conseil, 821 rue Principale.

Sont présents : Audrey Ouellette, conseillère ainsi que Jean-Claude Gagnon, Mathieu Henri et Jean-Paul Pelletier, conseillers formant quorum sous la présidence de Yves Charlebois, maire.

Sont absents: Joël Fontaine et Roger East, conseillers.

Assiste également à la séance : Sylvie Tardif, directrice générale adjointe et greffière-trésorière adjointe.

Ouverture de la séance

La séance est ouverte par Yves Charlebois, maire.

ORDRE DU JOUR

- A) Ouverture de la séance
- B) Adoption de l'ordre du jour
- C) Adoption du procès-verbal
- D) 1^{re} période de questions
- E) Varia
 - 1- Délégation de sorties
 - 2- Adoption du règlement no 2023-260 modifiant le règlement no 2009-94 décrétant l'imposition d'une taxe aux fins du financement des centres d'urgence 9-1-1
 - 3- Avis de motion et projet de règlement no 2023-261 modifiant le règlement no 2019-190 pour l'instauration d'un programme Rénovation Québec visant la bonification d'un projet AccèsLogis Québec
 - 4- Réclamation de Jean Gardner
 - 5- Demande de René Houle – fermeture de logement
 - 6- Demande de déneigement et d'entretien – ancienne rue Principale
 - 7- Appropriation d'une partie de la réserve financière pour les dépenses décrétées par le règlement no 2019-202
 - 8- Fonds de contribution individuelle (Éoliennes de l'Érable)
 - 9- Offre de services – vérification de bon fonctionnement de l'unité de réfrigération de l'aréna
 - 10- Offre de services - remplacement d'une pompe – poste de pompage Douville
 - 11- Offre de services – alimentation temporaire d'urgence en eau brute
 - 12- Offre de services – agrandissement du garage municipal – structure et génie civil
 - 13- Offre de services – agrandissement du garage municipal – mécanique et électricité
 - 14- Demande d'aide financière au Fonds régions et ruralité – Volet 4 – Soutien à la coopération intermunicipale – Acquisition d'équipements et partage d'une solution informatique commune en aménagement du territoire
 - 15- Réfection de la montée et du chemin d'accès au Parc Versant du Lac
 - 16- Réfection de la station de pompage aux bassins d'épuration
 - 17- Dépôt de l'état des revenus et dépenses – septembre 2023
 - 18- Correspondance
- F) 2e période de questions
- G) Présentation des comptes
- H) Clôture de la séance

2023-10-294

Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par Jean-Claude Gagnon et résolu d'adopter l'ordre du jour avec l'ajout des points « Avis de motion : règlement pour modifier le règlement sur les usages

conditionnels », « Demande d'aide financière au Fonds régions et ruralité - Volet 4 - Soutien à la coopération intermunicipale - Ajout de service géomatique spécialisée à l'entente de services d'ingénierie de la MRC de L'Érable », « Demande d'aide financière au Fonds régions et ruralité - Volet 4 - Soutien à la coopération intermunicipale - Plan de gestion des actifs en eau »; les membres de ce conseil ont reçu la documentation moins de 72 heures avant le début de la séance mais jugent la situation exceptionnelle. Adoptée à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

AVIS DE MOTION : RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT RELATIF AUX USAGES CONDITIONNELS NUMÉRO 2018-179

Monsieur Jean-Paul Pelletier, conseiller, donne avis de motion, de la présentation, lors d'une séance subséquente du conseil, d'un règlement numéro 2023-262 modifiant le règlement relatif aux usages conditionnels numéro 2018-179 afin d'interdire les résidences de tourisme dans les zones de villégiature V-1 à V-8 inclusivement.

2023-10-295 Adoption du procès-verbal

Attendu que tous les membres de ce conseil ont reçu une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 5 septembre 2023, la greffière-trésorière adjointe est dispensée d'en faire la lecture.

En conséquence, il est proposé par Mathieu Henri et résolu d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du 5 septembre 2023 tel que présenté. Adoptée à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

Le maire invite les 17 personnes présentes à la 1^{re} période de questions.

2023-10-296 Prévisions de sorties

Il est proposé par Jean-Claude Gagnon et résolu à l'unanimité des conseillers que les prévisions et ratifications des délégations suivantes soient adoptées :

<u>Noms</u>	<u>Sujet</u>	<u>Endroits</u>	<u>Date</u>
S Tardif	rencontre DG	St-Pierre-Baptiste	2023-09-21
Y Charlebois	notaire Paquet	Thetford Mines	2023-09-21
S Tardif	notaire Paquet	Thetford Mines	2023-09-21
Y Charlebois	congrès FQM	Québec	2023-09-28

2023-10-297 Adoption du règlement no 2023-260 modifiant le règlement no 2009-94 décrétant l'imposition d'une taxe aux fins du financement des centres d'urgence 9-1-1

Il est proposé par Audrey Ouellette et résolu d'adopter le règlement numéro 2023-260 modifiant le règlement no 2009-94 décrétant l'imposition d'une taxe aux fins du financement des centres d'urgence 9-1-1. Adoptée à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

RÈGLEMENT NO 2023-260

Règlement no 2023-260 modifiant le règlement no 2009-94 décrétant l'imposition d'une taxe aux fins du financement des centres d'urgence 9-1-1

Il est proposé par Audrey Ouellette et résolu que le conseil décrète ce qui suit :

1. L'article 2 du règlement no 2009-94 est remplacé par le suivant :

2. À compter du 1^{er} janvier 2024 est imposée sur la fourniture d'un service téléphonique une taxe dont le montant est, pour chaque service téléphonique, de 0,52 \$ par mois par numéro de téléphone ou, dans le cas d'un service multiligne autre qu'un service Centrex, par ligne d'accès de départ.

2. Le règlement no 2009-94 est modifié par l'insertion après l'article 2, du suivant :

2.1 Le montant de la taxe est indexé, au 1^{er} janvier de chaque année à compter de 2025, selon le taux correspondant à la variation annuelle de l'indice moyen d'ensemble, pour le Québec, des prix à la consommation, sans les boissons alcoolisées, les produits du tabac, les articles pour fumeurs et le cannabis récréatif, pour la période de 12 mois qui se termine le 30 juin de l'année qui précède celle pour laquelle le montant de la taxe doit être indexé.

Ce montant, ainsi indexé, est diminué au cent le plus près s'il comprend une fraction de cent inférieure à 0,005 \$; il est augmenté au cent le plus près s'il comprend une fraction de cent égale ou supérieure à 0,005 \$.

Le résultat de cette indexation correspond au montant publié par le ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire dans la Partie 1 de la *Gazette officielle du Québec*, conformément à l'article 2.1 du Règlement encadrant la taxe municipale pour le 9-1-1 (chapitre F-2.1, r. 14).

3. Le présent règlement entre en vigueur à la date de la publication d'un avis à cet effet que le ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire fait publier à la *Gazette officielle du Québec*.

Maire

Greffière-trésorière adjointe

Avis de motion : non requis

Projet de règlement : non requis

Adoption : 2 octobre 2023

Publication Gazette officielle du Québec :

Publication :

AVIS DE MOTION ET PROJET DE RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT NO 2019-190 POUR L'INSTAURATION D'UN PROGRAMME RÉNOVATION QUÉBEC VISANT LA BONIFICATION D'UN PROJET ACCÈSLOGIS QUÉBEC

Madame Audrey Ouellette, conseillère, donne avis de motion qu'à une prochaine séance sera soumis, pour adoption, le règlement no 2023-261 modifiant le règlement no 2019-190 pour l'instauration d'un programme Rénovation Québec visant la bonification d'un projet AccèsLogis Québec.

Le projet de ce règlement est déposé séance tenante.

2023-10-298

Réclamation de Jean Gardner

Il est proposé par Audrey Ouellette et résolu de refuser de payer la réclamation de Jean Gardner pour le remboursement des honoraires professionnels se rapportant à sa demande à la CPTAQ car c'est son choix personnel d'avoir eu recours aux services d'un consultant. Adoptée à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

2023-10-299

Demande de René Houle - fermeture de logement

Il est proposé par Jean-Claude Gagnon et résolu d'annuler les taxes d'eau, de vidanges et récupération, d'égout et de vidange des bassins à compter du 2 octobre 2023 au montant total de 154.41 \$ à la suite de la fermeture définitive du logement situé au 259 rue Principale appartenant à M. René Houle. Adoptée à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

2023-10-300

Demande de déneigement et d'entretien - ancienne rue Principale

Considérant que l'emprise de la rue Principale (lot 6 236 544) située entre les numéros civiques 3290 et 3230 comprend l'ancienne assiette de la rue Principale,

Considérant que cette ancienne assiette de la rue Principale n'est plus utilisée comme rue municipale;

Considérant que cette ancienne assiette de la rue Principale est utilisée par les propriétaires des numéros civiques 3290 à 3230 comme accès à leur propriété privée et comme stationnement;

Il est proposé par Mathieu Henri et résolu que la municipalité de Saint-Ferdinand refuse la demande des propriétaires des numéros civiques 3290 à 3230 rue Principale relative aux services municipaux de déneigement et d'entretien régulier de l'ancienne assiette de la rue Principale. Adoptée à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

2023-10-301

Appropriation d'une partie de la réserve financière pour les dépenses décrétées par le règlement no 2019-202

Il est proposé par Mathieu Henri et résolu d'approprier 20 391 \$ de la réserve financière créée par le règlement no 2021-217 pour le paiement des intérêts et le remboursement en capital des échéances de l'année 2023 de l'emprunt décrété par le règlement no 2019-202. Adoptée à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

Fonds de contribution individuelle (Éoliennes de l'Érable)

Monsieur Yves Charlebois, maire, déclare qu'il est susceptible d'être en conflit d'intérêts sur cette question. Il se retire et s'abstient de voter.

Monsieur Jean-Claude Gagnon, conseiller, déclare qu'il est susceptible d'être en conflit d'intérêts sur cette question. Il se retire et s'abstient de voter.

N'ayant plus le quorum, ce point est reporté à une séance subséquente.

MM. Charlebois et Gagnon reprennent leur place à la table du conseil.

2023-10-302

Offre de services - vérification de bon fonctionnement de l'unité de réfrigération de l'aréna

Il est proposé par Audrey Ouellette et résolu de retenir les services de la firme Ainsworth inc. pour la vérification du bon fonctionnement de l'unité de réfrigération de l'aréna pour un montant de 1 850 \$ (taxes en sus) et, au besoin, pour les travaux de détection de fuite et de remplacement du réfrigérant pour un montant de 8 024.38 \$ (taxes en sus). Adoptée à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

2023-10-303 Remplacement d'une pompe - poste de pompage Douville

Considérant qu'il y a lieu de remplacer une pompe au poste de pompage Douville;

Il est proposé par Audrey Ouellette et résolu :

- D'accepter la soumission no 5634 de Gagnon moteur électrique pour le remplacement d'une pompe au poste de pompage Douville au montant de 38 102.26 \$ (taxes en sus) et leur soumission no 5635 pour l'installation de ladite pompe au montant de 410.10 \$ (taxes en sus);
- D'autoriser l'appropriation du surplus affecté (poste budgétaire 5599201000) au montant de 40 433 \$ pour le poste Entretien et réparation - stations (0241500527). Adoptée à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

2023-10-304 Offre de services - alimentation temporaire d'urgence en eau brute

Il est proposé par Mathieu Henri et résolu de mandater la firme Pluritec pour la réalisation des plans, devis et estimation des coûts afin d'implanter deux bornes d'alimentation permanente sur le 6^e Rang, l'un en face du parc industriel et l'autre à la station de chloration, pour le projet « alimentation temporaire d'urgence en eau brute » pour un montant de 21 400 \$ (taxes en sus). Adoptée à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

2023-10-305 Offre de services - agrandissement du garage municipal - structure et génie civil

Il est proposé par Jean-Claude Gagnon et résolu de retenir les services de la firme Axys consultants inc. pour la réalisation des plans et notes aux plans pour les travaux de structure et de génie civil pour l'agrandissement du garage municipal pour un montant de 28 995 \$ (taxes en sus). Adoptée à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

2023-10-306 Offre de services - agrandissement du garage municipal - mécanique et électricité

Il est proposé par Mathieu Henri et résolu de retenir les services de la firme Les Services EXP inc. pour la réalisation des plans et devis pour les travaux de mécanique de bâtiment et d'électricité ainsi qu'une surveillance partielle des travaux pendant la construction de l'agrandissement du garage municipal pour un montant de 36 550 \$ (taxes en sus). Adoptée à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

2023-10-307 Demande d'aide financière au Fonds régions et ruralité - Volet 4 - Soutien à la coopération intermunicipale - Acquisition d'équipements et partage d'une solution informatique commune en aménagement du territoire

Attendu que la municipalité de Saint-Ferdinand a pris connaissance du Guide à l'intention des organismes concernant le volet 4 - Soutien à la coopération intermunicipale du Fonds régions et ruralité;

Attendu l'évolution des besoins des municipalités et de la MRC en matière d'aménagement du territoire et en géomatique;

Attendu les nouvelles obligations et responsabilités liées aux municipalités et à la MRC rattachées à l'aménagement du territoire (îlots de chaleur, PGMR, PRMHH, PACC, nouvelles OGAT, etc.);

Attendu que ces besoins sont variés et importants et qu'ils doivent être adaptés à la réalité des municipalités afin d'assurer un meilleur arrimage des services rendus;

Attendu que les équipements utilisés sont actuellement différents d'une municipalité à l'autre et que le partage des données et de l'information est difficile;

Attendu qu'il y a lieu de se regrouper afin d'acquérir des équipements et des solutions communes en aménagement du territoire pour améliorer les pratiques et répondre aux nombreux défis actuels et futurs;

Attendu que cette solution pourra être adaptée à la réalité technique et humaine de chacune des municipalités et de la MRC;

Attendu que le 14 septembre 2023, les maires et les directeurs généraux des municipalités de la MRC de L'Érable étaient invités à une rencontre d'information pour expliquer la présente démarche, et qu'il a été recommandé de conclure une entente intermunicipale pour la mise en place d'acquisition d'équipement et de partage d'une solution informatique commune en aménagement du territoire;

Attendu que la MRC de L'Érable et plusieurs municipalités dont la municipalité de Saint-Ferdinand désirent présenter un projet d'acquisition d'équipement et de partage d'une solution informatique commune en aménagement du territoire;

En conséquence, il est proposé par Audrey Ouellette et résolu :

Que le conseil de la municipalité de Saint-Ferdinand s'engage à participer au projet d'acquisition d'équipement et de partage d'une solution informatique commune en aménagement du territoire et à assumer une partie des coûts;

Que le conseil autorise le dépôt du projet dans le cadre du volet 4 - Soutien à la coopération intermunicipale du Fonds régions et ruralité;

Que le conseil désigne la MRC de L'Érable comme organisme responsable du projet;

Que le maire et la greffière-trésorière adjointe soient autorisés à signer tout document relatif à cette demande d'aide financière. Adoptée à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

2023-10-308

**Demande d'aide financière au Fonds régions et ruralité -
Volet 4 - Soutien à la coopération intermunicipale - Ajout
de service de géomatique spécialisé à l'entente de services
d'ingénierie de la MRC de L'Érable**

Attendu que la municipalité de Saint-Ferdinand a pris connaissance du Guide à l'intention des organismes concernant le volet 4 - Soutien à la coopération intermunicipale du Fonds régions et ruralité;

Attendu que la MRC de L'Érable a signifié son intention de déposer un projet de coopération intermunicipale au Fonds

régions et ruralité Volet 4 - Soutien à la coopération intermunicipale;

Attendu que ce projet permettra la bonification de l'entente relative à la fourniture de services d'ingénierie par la MRC de L'Érable et de répondre à la charge grandissante incombant au service d'ingénierie;

Attendu que cette bonification de l'entente permettra l'optimisation des processus du service d'ingénierie tel que la modélisation des bassins versants des ponceaux et des égouts pluviaux sur des outils SIG (ArcGIS) tout en tenant compte des demandes d'intégration des données de projets réalisés (TQC) et des plans d'intervention par le service d'ingénierie à la matrice graphique;

Attendu que la MRC de L'Érable agira à titre de responsable du projet de coopération intermunicipale;

Attendu que la MRC de L'Érable et plusieurs municipalités dont la municipalité de Saint-Ferdinand désirent présenter un projet d'embauche et partage d'une ressource commune en géomatique spécifique à l'ingénierie municipale;

En conséquence, il est proposé par Audrey Oullette et résolu :

Que le conseil de la municipalité de Saint-Ferdinand s'engage à participer au projet d'embauche d'une ressource commune en géomatique spécifique à l'ingénierie municipale et à assumer une partie des coûts;

Que le conseil autorise le dépôt du projet dans le cadre du volet 4 - Soutien à la coopération intermunicipale du Fonds régions et ruralité;

Que le conseil désigne la MRC de L'Érable comme organisme responsable du projet;

Que le maire et la greffière-trésorière adjointe soient autorisés à signer tout document relatif à cette demande d'aide financière. Adoptée à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

2023-10-309

Demande d'aide financière au Fonds régions et ruralité - Volet 4 - Soutien à la coopération intermunicipale - Plan de gestion des actifs (PGA) en eau

Attendu que la municipalité de Saint-Ferdinand a pris connaissance du Guide à l'intention des organismes concernant le volet 4 - Soutien à la coopération intermunicipale du Fonds régions et ruralité;

Attendu qu'en avril 2023, le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) a publié un nouveau guide sur le Programme d'infrastructures municipales d'eau (PRIMEAU 2023);

Attendu que dans le PRIMEAU 2023, des exigences quant à la mise en place de plans de gestion des actifs (PGA) en eau entre 2024 et 2028 ont été ajoutées afin d'obtenir des majorations considérables du taux d'aide financière de base;

Attendu que lors de la réunion tenue le 12 juin 2023 par le comité d'ingénierie, il a été convenu de créer un Comité PGA et il a été recommandé de conclure une entente intermunicipale pour la mise en place d'un plan de gestion des actifs (PGA) en eau avec les municipalités intéressées;

Attendu que la réalisation des plans de gestion des actifs (PGA) en eau des municipalités intéressées sera coordonnée par le service d'ingénierie;

Attendu que la MRC de L'Érable et plusieurs municipalités dont la municipalité de Saint-Ferdinand désirent présenter un projet d'embauche et partage d'une ressource commune en gestion d'actifs en eau;

En conséquence, il est proposé par Mathieu Henri et résolu :

Que le conseil de la municipalité de Saint-Ferdinand s'engage à participer au projet d'embauche d'une ressource commune en gestion d'actifs en eau et à assumer une partie des coûts;

Que le conseil autorise le dépôt du projet dans le cadre du volet 4 - Soutien à la coopération intermunicipale du Fonds régions et ruralité;

Que le conseil désigne la MRC de L'Érable comme organisme responsable du projet;

Que le maire et la greffière-trésorière adjointe soient autorisés à signer tout document relatif à cette demande d'aide financière. Adoptée à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

2023-10-310

Réfection de la montée et du chemin d'accès au Parc Versant du Lac

Considérant qu'il y a lieu de réparer la montée et le chemin d'accès au Parc Versant;

Considérant que ces travaux sont admissibles à la subvention de Développement Économique Canada dans une proportion de 58%

Considérant que la municipalité a reçu les soumissions suivantes :

Asphalte Langlois inc.	25 870 \$ + taxes
Les Excavations Yvon Houle & fils	29 500 \$ + taxes

Il est proposé par Jean-Claude Gagnon et résolu :

- D'accepter la soumission d'Asphalte Langlois inc. pour la réfection de la montée et du chemin d'accès au Parc Versant du Lac au montant de 25 870 \$ (taxes en sus);
- D'autoriser l'appropriation du surplus non affecté (poste budgétaire 5599100000) au montant de 27 160 \$ pour le poste Chemin accès au Parc Versant du Lac (0360025721).

Adoptée à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

2023-10-311

Réfection de la station de pompage aux bassins d'épuration

Considérant qu'il y a lieu de remplacer la toiture et le revêtement extérieur de la station de pompage aux bassins d'épuration située au 717 chemin Gosford;

Considérant que la municipalité a reçu la soumission suivante :

CRL Construction inc.	28 980 \$ + taxes
-----------------------	-------------------

Il est proposé par Jean-Claude Gagnon et résolu :

- D'accepter la soumission de CRL Construction inc. pour la réfection de la station de pompage aux bassins d'épuration au montant de 28 980 \$ (taxes en sus);

Adoptée à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

Dépôt de l'état des revenus et dépenses de septembre 2023

La greffière-trésorière adjointe fait le dépôt de l'état des revenus et dépenses de septembre 2023.

2023-10-312

Proclamation de la Semaine nationale des personnes proches aidantes 2023

Considérant que la Semaine nationale des personnes proches aidantes se déroule du 5 au 11 novembre 2023 sous le thème *Ensemble cultivons l'humain*;

Considérant que cette campagne nationale est l'occasion de souligner l'apport essentiel des personnes proches aidantes à la société québécoise, d'abord sur le plan humain, mais également sur le plan économique et sur le plan de la santé publique;

Considérant qu'au Québec, plus de 1,5 million de personnes assurent volontairement des soins, des services ou de l'accompagnement, sans rémunération à une personne de leur entourage ayant une ou des incapacités temporaires ou permanentes et pour laquelle elles ont un lien affectif;

Considérant que les personnes proches aidantes contribuent par leur action au bien-être de leurs collectivités et au développement de communautés plus inclusives;

Considérant que le soutien des personnes proches aidantes est une responsabilité individuelle et collective, et que, par conséquent, elle doit être partagée par tous les acteurs et actrices de la société;

Considérant que les municipalités forment des milieux de vie à échelle humaine dont l'aménagement facilite le maintien de services de proximité, de même que la santé et l'épanouissement des personnes;

Considérant qu'il est d'intérêt public que toutes les villes et municipalités des MRC d'Arthabaska et de L'Érable, comme ailleurs dans la province, soutiennent cette campagne :

- En diffusant les outils promotionnels de la campagne, *Ensemble cultivons l'humain*;
- En invitant les citoyennes et les citoyens à témoigner de la bienveillance aux personnes proches aidantes;
- En invitant les entreprises, les organisations et les institutions sur leur territoire à instaurer des mesures pour une meilleure conciliation travail proche aide;
- En encourageant les initiatives organisées sur le territoire, tout au long de l'année, pour sensibiliser la population aux différents enjeux de la proche aide et pour soutenir les personnes proches aidantes;
- En proclamant la semaine du 5 au 11 novembre 2023, « Semaine nationale des personnes proches aidantes » lors d'un conseil municipal

En conséquence, il est proposé par Jean-Paul Pelletier et résolu que la municipalité de Saint-Ferdinand proclame la

semaine du 5 au 11 novembre 2023 « Semaine nationale des personnes proches aidantes ». Adoptée à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

Le maire invite les 17 personnes présentes à la 2^e période de questions.

2023-10-313 Présentation des comptes

Il est proposé par Jean-Claude Gagnon et résolu de payer les comptes du mois de septembre 2023 tels que présentés pour un montant de 975 794.97 \$. Adoptée à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

2023-10-314 Clôture de la séance

Tous les points à l'ordre du jour étant épuisés, il est proposé par Jean-Claude Gagnon et résolu que la présente séance soit levée à 20 h 28. Adoptée à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

Maire

Greffière-trésorière adjointe

Je, Yves Charlebois, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.